

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°45-2018-156

LOIRET

PUBLIÉ LE 4 SEPTEMBRE 2018

Sommaire

Direction départementale des Territoires

45-2018-08-21-006 - Arrêté portant délégation de signature à Mme Estelle RONDREUX directrice départementale des territoires de Loir-et-Cher pour les demandes d'autorisations individuelles des transports exceptionnels (2 pages)

Page 3

Direction départementale des Territoires

45-2018-08-21-006

Arrêté portant délégation de signature à Mme Estelle RONDREUX directrice départementale des territoires de Loir-et-Cher

pour les demandes d'autorisations individuelles des départementale des territoires de Loir-et-Cher pour les demandes d'autorisations individuelles des transports exceptionnels par sportes de Loir et Cher la mission d'instruction des demandes d'autorisation de transport exceptionnel du département du Loiret.

PRÉFET DU LOIRET

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DU LOIRET

SERVICE LOIRE RISQUES TRANSPORTS

ARRÊTÉ

Portant délégation de signature à Mme Estelle RONDREUX directrice départementale des territoires de Loir-et-Cher pour les demandes d'autorisations individuelles des transports exceptionnels

Le préfet du Loiret Chevalier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la route, notamment les articles R 433-1 à R 433-6, R 433-8, R 435-1 et R 436-1,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration, notamment son article 14,

Vu le décret du 2 août 2017 nommant M. Jean-Marc FALCONE, préfet de la région Centre-Val de Loire, préfet du Loiret,

Vu l'arrêté interministériel du 4 mai 2006 relatif aux transports exceptionnels de marchandises, d'engins ou de véhicules et ensembles de véhicules comportant plus d'une remorque,

Vu l'arrêté du premier ministre du 9 septembre 2016 portant nomination de M. Benjamin BEAUSSANT, directeur départemental des territoires du Loiret,

Vu l'arrêté du premier ministre du 28 juillet 2017 portant nomination de Mme Estelle RONDREUX, directrice départementale des territoires de Loir-et-Cher,

Vu l'arrêté du préfet du Loiret du 25 janvier 2018 portant délégation de signature à M. Benjamin BEAUSSANT, directeur départemental des territoires du Loiret,

Vu l'article 3 de la convention de mutualisation confiant à la direction départementale des territoires de Loir-et-Cher la mission d'instruction des demandes d'autorisation de transport exceptionnel dans le ressort territorial du département du Loiret, à compter du 1^{er} septembre 2018,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Loiret,

ARRÊTE

Article 1^{er}: Délégation de signature est donnée à Mme Estelle RONDREUX , directrice départementale des territoires de Loir-et-Cher, à l'effet de signer, au nom du préfet du Loiret, les décisions et documents portant sur les demandes d'autorisations individuelles de transports exceptionnels à compter du 1^{er} septembre 2018.

Article 2 : En application de l'article 44 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 susvisé, Mme Estelle RONDREUX peut subdéléguer la signature des actes visés à l'article 1^{er} aux agents placés sous son autorité.

Article 3 : L'arrêté du préfet du Loiret du 25 janvier 2018 portant délégation de signature à M. Benjamin BEAUSSANT est abrogé, à compter du 1^{er} septembre 2018, en ce qui concerne les décisions et arrêtés visés au :

« II. ROUTES, CIRCULATION ROUTIERE ET TRANSPORTS

Autorisations sur le réseau routier du département :

- délivrance des autorisations individuelles de transports exceptionnels ».

Article 4 : Messieurs les Secrétaires Généraux des préfectures du Loiret et du Loir-et-Cher, Mme la directrice départementale des territoires de Loir-et-Cher et M le directeur départemental des territoires du Loiret, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret et de la préfecture de Loir-et-Cher.

Fait à Orléans, le 21 août 2018 Le Préfet Signé : Jean-Marc FALCONE